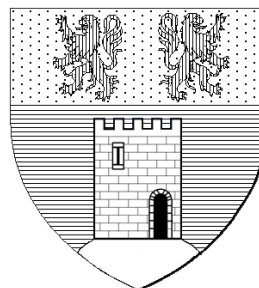


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Président : **M. MAGNUS Philippe, Maire**

Secrétaire(s) de séance : **Mme TREMORI**

Présents : **Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.**

Absents : **Mme MURAT Lou, MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume**

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en présentant les excuses d'Yves BLANC et donne lecture de l'ordre du jour.

Marie-Line TREMORI est désignée secrétaire de séance.

## **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

En l'absence de demande de modification le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2- INFORMATIONS DIVERSES**

Décorations de Noël : le village a revêtu ses habits de fête. Christine, Marie-Pierre et l'ensemble des bénévoles qui ont apporté leur concours sont remerciés.

Vieil Hôtel : les investigations se poursuivent. Le rapport de l'expert judiciaire sur l'amiante est toujours attendu. Le propriétaire a indiqué par courrier que les accès sont neutralisés et les serrures de la porte d'entrée principale et porte accès jardin ont été

Établi le : 23/02/2026

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

changées. L'entreprise d'élagage interviendra vendredi 12 décembre pour la taille des tilleuls et platane et le débroussaillage de l'ensemble de la parcelle. Ce qui a été fait. Il a rencontré différentes entreprises concernant la reprise de la couverture. Les devis sont en cours.

Marché de Noël et soupe d'épeautre : si le marché de Noël a enregistré une affluence moyenne, le repas comptait plus de 100 participants. L'animation a été particulièrement appréciée. Le four défectueux de la cuisine du bistrot sera remplacé.

La Commission des Impôts sera réunie en fonction des dossiers qui seront transmis.

Réunion d'information sur le nouveau mode de scrutin pour les municipales : la présentation sera publique et se tiendra à Ballons

La Commission de contrôle des listes électorales sera réunie avant le 31 décembre 2025

Coupe d'affouage : Monsieur MANCIP de l'ONF accordé une prolongation jusqu'au 30 avril 2026 avant la mise au pillage.

Points d'apports volontaires des ordures ménagères : Benjamin TOCON de la CCSB s'est rendu sur place le 11 décembre 2025. A l'école des bastinges permettent maintenant l'alignement des colonnes sur le chalet à cartons. Le point du pont a été réorganisé pour créer 2 « couloirs » entre les colonnes. Un marquage au sol temporaire a été fait pour rappeler cette implantation à nos chauffeurs (note faite en ce sens). Ce dernier sera repris à la peinture dès que la météo sera plus favorable. Note a été prise de la demande d'installation du chalet à cartons sur l'emplacement des anciens bacs à roulettes du pont. De même, la demande de remplacement des colonnes au point de l'école, afin d'avoir un matériel homogène sur la commune. La CCSB ne dispose pas d'un stock disponible à ce jour pour répondre rapidement à ces demandes. Toutefois, ces équipements pourront être commandés sur le budget 2026, une fois celui-ci adopté.

Epicerie solidaire : du retard a été pris mais la tournée sera mise en place en début d'année.

Ecurie SARLIN : toutes les informations ont été données à la CAF 26 concernant l'avancée du chantier pour sécuriser son financement.

### **3- CAFE PAU : AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT DU 21 MARS 2023**

La rencontre avec Éric GERNEZ, maître d'œuvre s'est déroulée le 28 novembre 2025 en présence de Christine CAPRON et d'Yves BLANC

Toutes les explications ont été données sur la nécessité de revoir l'acte d'engagement et la nouvelle décomposition des honoraires pour un montant total ramené à 49 008 € TTC.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité. (délibération n°2025-52)

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

#### **4- HANGAR COMMUNAL : COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA DDT**

Madame CALLOT de la DDT de Nyons accompagné de deux architectes conseils rémunérés par l'Etat ses sont rendus sur place le 21 novembre 2025. Toutes les explications ont été données sur les motivations de la Commune. Ils vont travailler sur une meilleure insertion dans le site en tenant compte du hangar existant et au lotissement.

#### **5- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

**Communauté de Communes** : Daniel SPAGNOU a annoncé qu'il ne se représentera pas à la mairie de Sisteron et par conséquent ne sera pas candidat à la présidence de la CCSB. L'Etat dès avant le vote du budget a annoncé une diminution importante des dotations.

**Prise en compte de la voirie dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : la loi de finances pour 2025 a modifié les modalités de recensement de la voirie prise en compte dans le calcul de la dotation de solidarité rurale (DSR). Elle a ainsi remplacé la longueur de voirie communale classée dans le domaine public communal par les voies recensées par l'Institut national de l'information géographique et forestière au 1er janvier de l'année de répartition. Ce recensement se fonde désormais sur les voies répertoriées par l'IGN, telles que définies à l'article R 2334-8-1 du CGCT. De ce fait, la préfecture n'effectue plus de recensement de la voirie communale. La variation pour Lachau de 12 à 6 km.

Une éventuelle correction des données de l'IGN en cours d'année pourra être prise en compte dans le calcul de la DGF de l'année suivante, mais ne donnera pas lieu à une rectification de la DGF de l'année en cours. La DSR bénéficie de règles d'encadrement des variations annuelles des attributions : l'attribution d'une commune éligible ne peut être ni inférieure à 90 % ni supérieure à 120 % du montant perçu l'année précédente.

**Bilan du Son Rou** : informations recueillies auprès des organisateurs : le bilan est quasi neutre (recettes 2 410 €, dépenses 2 250 €) ce qui laisse peu de marge pour prévoir l'année prochaine. L'opération reste précaire en cas de pluie car un engagement a été pris de payer les artistes même si l'événement est annulé en cas de pluie. En termes de fréquentation, 60 personnes en juin dû à l'incertitude de la météo, une centaine de personne en juillet, 200 personnes en août. Les propositions culturelles ont été très appréciées (deux spectacles et un concert). Les organisateurs remercient la mairie de Lachau pour son soutien avec la communication (impression d'affiches). Le programme pour 2026 prévoit 3 manifestations les dimanche 7 Juin, 5 juillet et 2 août. Des food-trucks de la vallée de la Méouge et du Jabron assureront la restauration ainsi que Freezette avec ses glaces. Les organisateurs demanderont au comité des fêtes de Lachau s'il souhaite participer. Ils sollicitent le maintien des mêmes horaires sur l'arrêté municipal, à savoir de 15h à 1h du matin. La diffusion de la musique s'effectuera jusqu'à minuit en juin et juillet et jusqu'à 1H 00 du matin en août. Il sera fait droit à cette demande.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

Suite au dernier Congrès des Maires, il est proposé aux communes le vote d'une motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Le Conseil Municipal fait sienne à l'unanimité cette motion dont le texte suit :

*« La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas.*

*Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.*

*À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Lachau partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :*

- *La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;*
- *L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;*
- *La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.*

*La commune de LACHAU s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux. Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :*

- *Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;*
- *Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;*
- *Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.*

*Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :*

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

- 
- *La suppression du DILICO (ponction sur les avances mensuelles de fiscalité) , qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
  - *La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;*
  - *La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*
  - *La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
  - *La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
  - *La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.*

*Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance. »*

*(délibération n°2025-53)*

Proposition d'organisation de cours de fitness par Romain MOINIER dans la salle des fêtes le lundi jour de fermeture du bistrot : lecture est donnée de la demande qui est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19H15.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet